



CHARLES CECCALDI-RAYNAUD



JEAN-ÉDERN HALLIER

La défense n'a pas pu plaider

Le suspense de Puteaux

● Imbroglie de procédure, guet-apens juridique ou manœuvre politique ? La première, brève et, finalement, unique audience du procès intenté à « la Cause du peuple » et à « l'Idiot international » par Charles Ceccaldi-Raynaud, maire de Puteaux, qui s'est tenue jeudi dernier, s'est achevée d'une manière étrange et surtout inattendue : le représentant du bâtonnier de l'Ordre des avocats, M^e Bernard Sur, a approuvé les défenseurs des deux journaux, qui ont quitté la salle d'audience avant de plaider sur le fond, après avoir essayé en vain d'obtenir le renvoi du procès.

Avant même l'ouverture de cette première séance, on s'attendait à une bataille de procédure. Les deux inculpés, Jean-Edern Hallier, directeur de « l'Idiot international », et Charlotte Sendyk, directrice de « la Cause du peuple », avaient annoncé leur décision de ne pas se présenter à l'audience.

« La libération récente de Pierre

Debrossard, l'un des inculpés de la fusillade de Puteaux, et l'interdiction de la marche pacifique anticorruption qui devait avoir lieu le soir de l'ouverture du procès sont, pour nous, des pressions inacceptables et de véritables obstacles à la manifestation de la vérité », expliquaient-ils.

Mais lorsque, après plus d'une heure et demie de débats de procédure, coupés de trois suspensions de séance, les avocats des prévenus, Gisèle Halimi, Thierry Levy et Gilbert Cohen-Bacri, se sont retirés à leur tour, est arrivée la surprise : non seulement le représentant du bâtonnier de l'Ordre a donné raison aux avocats d'avoir adopté cette attitude, mais il les a avertis qu'il aurait été obligé de les poursuivre s'ils avaient plaidé... Dans ce cas, ils auraient violé la très stricte règle du secret professionnel. En effet, il aurait été impossible que l'on ne parle pas du meurtre de Sa-

lah Kaced. Or, cette affaire fait l'objet d'une instruction confiée au juge Diemer. Cette instruction n'étant pas close, le secret protège jusqu'au procès les déclarations des témoins et des inculpés entendus par le juge.

Après avoir entendu la plaidoirie de l'avocat de Charles Ceccaldi-Raynaud, le juge, Mme Rozes, a cependant déclaré que les débats étaient terminés et que le jugement serait rendu le 1^{er} décembre. « Nous ferons appel », déclaraient jeudi soir les trois avocats. « De toute façon, dit Gisèle Halimi, on a voulu éviter l'ouverture d'un véritable débat. Nous ne cherchons pas seulement à démontrer la bonne foi de nos clients, nous voulons faire publiquement la lumière sur la personnalité et les activités de M. Ceccaldi-Raynaud. » Le procès tumultueux que l'on attendait n'a pas eu lieu. Mais il ne s'agit, semble-t-il, que d'un ultime sursis...

Régions

Une réforme à la sauvette

*** Presque tout le monde est d'accord pour limiter le pouvoir de Paris : depuis 1870...**

● C'est, en principe, le conseil des ministres du 17 novembre qui doit approuver les seize articles du projet de réforme régionale mis au point par Roger Frey, en liaison avec l'Elysée. Quelques heures plus tard, le ministre chargé des Réformes administratives le présentera en détail. Il expliquera que c'est « un essai », il dira qu'il ne faut « ni brusquer ni

dramatiser », mais « bâtir sur des réalités ». Bref, la litanie pompido-lienne.

Le grand projet du président de la République — qui n'entrera pas en application avant les élections cantonales de 1973 — doit « donner de l'air aux régions ». Mais pas trop : il n'est pas question d'élections au suffrage universel pour les conseillers régionaux ; il n'est pas question non plus de la suppression des préfets nommés par le gouvernement. Seule nouveauté, la mise en place de deux assemblées régionales : l'une pour les socio-professionnels, consultative ; l'autre pour les élus, délibérative, qui pourra prélever des centimes additionnels sur les impôts et — peut-être — une taxe sur les permis de conduire.

Les jacobins

La régionalisation de Pompidou n'a ni le style ni la casaque du Général. Elle contourne les obstacles, donne des gages aux notables. A Roger Frey, plutôt régionaliste, le chef de l'Etat a recommandé la prudence. C'est pourquoi sans doute le projet ne mécontente vraiment personne au gouvernement. Pas même Michel Debré (Défense nationale), le plus

centralisateur des ministres, qui proposait en 1946 la création de quarante-cinq petites régions ; plus crûment, la consolidation de la domination de Paris face à une province émietlée. Seul jacobin mécontent, Alexandre Sanguinetti a vu, lors d'un bureau politique de l'U.D.R., « les germes d'une dislocation de l'Etat » dans la réforme gouvernementale. Il faut le faire. Mais c'est un réflexe conditionné : dès qu'il entend le mot « région », le député de Toulouse sort son revolver.

Les vrais régionalistes voient évidemment les choses autrement. « Le pouvoir reprend des idées qui sont nées à gauche », dit Michel Rocard, secrétaire national du P.S.U. et auteur, en 1966, d'une plaquette intitulée « Décoloniser la province ». Seulement, les mesures de décentralisation qui sont prévues par le gouvernement ne constituent même pas un palliatif. Elles aboutiront à un renforcement du pouvoir central. Le président de la République décapite la notion de région qui doit avoir une vie autonome. Pour lui, ce n'est qu'une simple association de départements, une créature administrative. Pour nous, la région c'est aussi une étape vers l'autogestion. Il y a une dimension régionale de la lutte de

classes. Mais les nouvelles assemblées d'élus ne seront pas des assemblées de notables, c'est-à-dire un écran nouveau entre les citoyens et le pouvoir de décision. »

Partout, mais surtout là où il y a une conscience ethnique, comme en Bretagne et en Alsace, les provinciaux veulent un véritable pouvoir régional. Leur volonté, qui s'est amollie après l'échec du référendum du 27 avril 1969, ne demande qu'à renaître. D'où la crainte de Pompidou qu'en desserrant le carcan, tout éclate. D'où aussi la multiplication des arguments pour ne pas aller trop loin.

« Il est absurde de demander le suffrage universel régional quand on est dans l'opposition, puisqu'il favoriserait d'abord l'U.D.R. et les républicains indépendants », dit un conseiller du Premier ministre. « Faux ! répond Servan-Schreiber, président du Parti radical, la majorité fait 50 % sur le plan national, mais guère plus de 30 % sur le plan local. Et puis, c'est un argument féodal : pourquoi les Français n'auraient-ils pas le droit de gérer eux-mêmes leurs propres affaires ? Je ne suis pas un maniaque de la région mais, enfin, croyez-vous que s'il y avait eu un pouvoir régional en Lorraine, M. de Wendel aurait pu licencier 12 000 personnes du jour au lendemain ? »

Huit siècles

Ce n'est pas tout. Les gouvernements se plaisent à souligner que, chez nos voisins européens, la tendance n'est plus à l'accélération du processus de régionalisation. Et de se tourner vers l'Allemagne fédérale où l'on revient en arrière. Seulement voilà : en R.F.A., les régions contrôlent 50 % des ressources fiscales. C'est beaucoup, beaucoup trop même pour les régionalistes français les plus lyriques, comme Servan-Schreiber, qui ne demandent qu'un pourcentage de 30 %. En effet, les Etats ouest-allemands (Länder) ont tendance à ne pas augmenter leurs impôts en période préélectorale. Même quand le pouvoir central les y presse. En cas de crise économique, c'est un gros problème.

Et puis l'Allemagne fédérale ne voit pas forcément les inconvénients qu'il y a à « dérégionaliser » : elle n'a pas connu huit siècles de centralisme comme la France. En 1870 — déjà —, la décentralisation était à l'ordre du jour chez nous : juste avant la chute de l'Empire, Emile Ollivier avait mis en place une commission pour l'étudier. De la gauche à la droite, des radicaux aux légitimistes, tout le monde ou presque disait être d'accord pour rogner les prérogatives de Paris. Comme aujourd'hui.

Un sondage de la S.O.F.R.E.S., effectué le mois dernier, montre que 52 % des Français (contre 19 %) sont favorables à l'idée du pouvoir régional. Oui, mais quel pouvoir régional ? Technocrate ? Ethnique ? Patronal ? Révolutionnaire ? En tout cas, pas l'avorton qui sera proposé aux députés, lors de la prochaine session parlementaire.

FRANZ-OLIVIER GIESBERT